

Édito

La réunion du groupe national « loup et activités d'élevage » du 23 novembre dernier a été l'occasion de dresser quelques premiers éléments d'un bilan, encore provisoire, de l'année 2021.

A date, par rapport à 2020, la tendance qui se dessine est une diminution de la prédation, notamment dans les espaces protégés pour la deuxième année consécutive, dans un contexte d'augmentation de la population lupine. La protection s'est développée en particulier dans les foyers de prédation et les fronts de colonisation. Le bilan provisoire du recensement mené montre une stabilité du nombre d'incidents liés aux chiens de protection, alors que ces derniers sont de plus en plus nombreux. Enfin, le protocole de tirs a été géré de façon à assurer la défense des troupeaux jusqu'à la fin de l'année.

Ces premiers éléments de bilan appellent à poursuivre les actions entreprises ou envisagées : évolution du dispositif d'aide à la protection des troupeaux, amélioration de la procédure d'indemnisation, engagement d'un travail de définition du statut du chien de protection, entre autres.

Deux grands axes de travail apparaissent également pour la fin du PNA actuel : d'une part, rétablir la confiance de l'ensemble des parties prenantes dans la méthode de l'OFB de suivi de la population lupine, en consolidant l'estimation de cette dernière notamment par le renforcement du réseau de correspondants et du relevé des indices de présence - des actions ont d'ores et déjà été engagées en ce sens ; d'autre part améliorer la connaissance, en particulier celle du loup et de ses comportements de prédation.

L'année 2022 sera également consacrée au prochain plan national d'actions, avec le lancement en fin d'année de la phase de concertation, suivie en 2023 de la finalisation et la validation de cette nouvelle feuille de route.

Pascal MAILHOS
Préfet coordonnateur
du plan loup et activités d'élevage

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Actualités | p. 2 |
| Coordination | p. 3 |
| Groupe National Loup et activités d'élevage | p. 5 |
| Entre Chien et Loup – WWF France | p. 7 |
| Interprétation de la Directive Habitats | p. 8 |
| Zoom sur les formations correspondants du réseau loup/lynx | p. 9 |
| Protocole d'intervention | p. 10 |
| Interactions loup-homme | p. 12 |
| Communication : nouveaux guides de l'IDELE | p. 13 |

ACTUALITÉS

Le statut Vert pour compléter la Liste Rouge de l'UICN

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié un communiqué de presse annonçant la création d'un statut vert, ayant pour objectif de mesurer les effets des actions de conservation sur les espèces. Ce statut vert viendra compléter la Liste Rouge et permettra de suivre le rétablissement d'une espèce afin d'avoir une image plus complète quant à son risque d'extinction ou aux éventuels progrès de son rétablissement. Ce statut vert évaluera l'espèce sous 3 aspects : son aire de répartition, sa viabilité, et sa fonctionnalité (si elle y remplit, ou non, ses fonctions écologiques). Le score de rétablissement de l'espèce (SRS) sera calculé de 0 à 100 % et permettra ensuite de classer les espèces en 9 catégories de rétablissement de l'espèce.

D'autres indicateurs pourront également être évalués, tels que la dépendance envers les actions de conservation ou encore le potentiel de rétablissement des espèces.

Ce sont ainsi 181 espèces qui ont été évaluées, dont le loup gris : ce dernier n'est pas considéré comme menacé mais est loin d'être écologiquement rétabli dans son habitat d'origine.

Pour en savoir plus :  lien vers le communiqué de presse

Lancement de la démarche « Amélioration de la Procédure d'Indemnisation »

Le 12 octobre, le préfet référent loup M. Celet a réuni les membres du Groupe National Loup pour un groupe de travail consacré à l'amélioration des procédures d'aide à la protection des troupeaux et d'indemnisation des dommages. Cette réunion de travail faisait suite aux nombreuses interrogations des services de l'État au sujet des délais de paiement.

Plusieurs pistes d'actions ont été évoquées : certaines avances de trésorerie pourraient être étudiées en ce qui concerne le financement de la protection.

D'autre part, des ateliers se sont tenus entre services en charge de l'indemnisation et animés par le service de pilotage de l'évolution des services du MTE. Ces deux ateliers ont eu lieu mi-novembre et mi-décembre, et ont pour vocation de réinterroger la procédure d'indemnisation en vue de la simplifier (sans exclure des modifications réglementaires si besoin).

Réunions locales et instances de médiations départementales

- 13 août : Cellule de veille de la Vendée (85)
- 29 septembre : Comité départemental de l'Ardèche (07)
- 1^{er} octobre : Cellule de veille du Lot (46)
- 6 octobre : Comité départemental de l'Aveyron (12)
- 7 octobre : Comité grands prédateurs des Vosges (88)
- 8 octobre : Comité départemental du Rhône (69)
- 22 octobre : Comité départemental de la Drôme (26)
- 22 octobre : Comité Grands Prédateurs du Doubs (25)
- 9 novembre : Cellule de veille des Deux Sèvres (79)
- 15 novembre : Comité départemental du Var (83)
- 18 novembre : Comité départemental de l'Eure (27)
- 24 novembre : Comité Départemental du Jura (39)
- 1^{er} décembre : Comité Grands Carnivores de la Moselle (57)
- 2 décembre : Comité départemental de l'Aude (11)
- 3 décembre : Cellule de veille du Tarn (81)
- 6 décembre : Cellule de veille de la Creuse (23)
- 7 décembre : Cellule de veille de la Haute-Vienne (87)
- 7 décembre : Cellule de veille de l'Yonne (89)
- 9 décembre : Cellule de veille de l'Allier (03)
- 13 décembre : Comité départemental de l'Ain (01)
- 13 décembre : Comité départemental du Gard (30)
- 14 décembre : Comité départemental des Pyrénées-Orientales (66)
- 14 décembre : Comité départemental de la Haute-Loire (43)
- 14 décembre : Comité Grands Carnivores du Bas-Rhin (67)
- 15 décembre : Cellule de veille des Yvelines (78)
- 22 décembre : Comité départemental des Bouches-du-Rhône

Dates marquantes

- 11 octobre : Groupe de Travail « Chiens de Protection »
- 12 octobre : Groupe de Travail « Amélioration des Procédures de Protection et d'Indemnisation »
- 15 octobre : Rencontre entre le préfet coordonnateur M. Mailhos et le « CAF Loup » (APCA, FNSEA, JA, FNO, FNB) suite à un appel syndical
- 26 octobre : Réunion des préfets de départements sur une journée, à Lyon, par le préfet coordonnateur Pascal Mailhos
- 28 octobre : Groupe de Travail « Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Nationales »
- 2-19 novembre : Rencontres entre le préfet référent et les OPA au sujet de l'évolution de l'aide à la protection des troupeaux contre la prédation dans le cadre de la prochaine programmation de la politique agricole commune
- 23 novembre : Groupe National Loup et activités d'élevage
- Décembre : Organisation de 10 réunions de présentation de la méthode de suivi de la population lupine, dans les départements concernés par des meutes (Alpes et Jura)

Compte-rendu de la réunion du Groupe National Loup et activités d'élevage 23 novembre 2021

Le groupe national loup s'est réuni le mardi 23 novembre 2021, en l'absence de plusieurs associations de protection de la nature, qui manifestaient leur désaccord sur la défiance exprimée dans les médias envers la méthode de suivi de la population lupine, et envers l'Office Français de la Biodiversité.

Un premier bilan de la saison 2021 a été proposé (ce bilan sera consolidé dans un numéro spécial d'InfoLoup en avril 2022). Plusieurs indicateurs sont plutôt favorables : la prédation est en légère diminution, le protocole de tir a été géré de façon à permettre la défense des troupeaux jusqu'à la fin de l'année, et la protection s'est développée en particulier dans les foyers de prédation et fronts de colonisation.

Plusieurs thèmes ont été approfondis :

Les actions menées dans les espaces protégés (cœurs de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales) ont été reconduites en 2021 et se sont accompagnées d'une baisse de prédation dans ces territoires, pour la deuxième année consécutive : mobilisation de bergers mobiles, d'hébergements pour les éleveurs et bergers, information et sensibilisation du public notamment face aux chiens de protection. L'expérimentation « sémiochimie », permettant de tester la réaction du loup face à une molécule aversive (à des fins d'effarouchement) va être terminée dans un nouveau parc situé dans le Grand Est, suite à la destruction du Parc Alpha. Les premiers résultats de cette étude sur des loups captifs seront présentés en 2022 et s'ils sont concluants l'étude pourrait être déployée dans le milieu naturel sur des spécimens sauvages.

Les réflexions quant à **l'évolution du dispositif d'aide à la protection des troupeaux** contre la prédation dans le cadre de la prochaine programmation de la politique agricole commune se sont poursuivies de juillet à novembre, notamment à travers une série de réunions entre l'administration et les organisations professionnelles agricoles. Une première version du plan stratégique national, qui comprend deux interventions relatives au financement des moyens de protection, a été communiquée à la commission européenne. Les travaux se préciseront en 2022, avec notamment la révision de l'arrêté OPEDER* du 28 novembre 2019 et de l'instruction technique qui l'accompagne. Les programmes de développement des Conseil Régionaux seront également suivis, afin qu'ils intègrent les actions de soutien à la protection des troupeaux.

Le bilan provisoire des incidents recensés cette année sur le massif des Alpes, notamment à travers l'opération « mon expérience avec les chiens de protection » conduite par les services pastoraux, met en évidence une stabilité du nombre de cas de morsures ou pincements par rapport à 2019 alors que le nombre de chiens a sensiblement augmenté. Le nombre d'incidents à répétition sur un même site a quant à lui été réduit de moitié. Ces résultats encourageants sont vraisemblablement à mettre aux crédits des nombreuses actions de sensibilisation et d'intermédiation développées spécifiquement sous l'autorité des préfets de département.

* Opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation

Compte-rendu de la réunion du Groupe National Loup - suite -

Un groupe de travail présidé par le préfet référent Jean-Paul Celet, qui s'est réuni à deux reprises en octobre et novembre 2021, a identifié l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires de portée générale qui s'avèrent difficilement applicables compte tenu de la fonction et des caractéristiques particulières des chiens de protection des troupeaux. Les propositions d'aménagement ou d'évolution formulées dans ce cadre conduisent à **ouvrir un chantier de définition d'un statut du chien de protection** à même de répondre de façon cohérente et transversale aux besoins identifiés.

La connaissance sur le loup et ses interactions dans les territoires n'a pas encore atteint les objectifs du PNA et doit être dynamisée. La gestion du Conseil Scientifique sera déconcentrée sous l'autorité du préfet coordonnateur, permettant des liens plus directs avec le GNL. Un programme de recherche sera élaboré de façon partagée et proposé aux ministres, et des moyens à la hauteur de cette ambition seront déployés.

Enfin, plusieurs réunions structurantes, associant les membres du GNL, ont été annoncées pour le début de l'année 2022 :

- le report du groupe de travail sur la prédation lupine sur bovins au 25 janvier,
- le deuxième groupe de travail sur l'amélioration de la procédure d'indemnisation, le 18 janvier, qui devrait faire état des propositions issues des ateliers menés à l'automne,
- un travail d'intelligence collective pour définir une stratégie de recherche
- un programme de travail sur les évolutions possibles de la méthode de suivi de la population lupine et des modalités de fixation du plafond annuel de destructions possibles

Ces réunions permettront des échanges nourris en début d'année, avant la période de réserve électorale qui est une contrainte pour la fixation de la date du prochain GNL (probablement courant juin 2022).

Bilan de l'action « Entre Chien et Loup » WWF – été 2021

Entre Chien et Loup est un programme du WWF France qui vise à aider les éleveurs et les bergers face à la prédation du loup. Le WWF souhaite instaurer une politique de dialogue et de concertation avec le monde de l'élevage, considérant les éleveurs et les bergers comme des partenaires pour une recherche commune de solutions partagées et durables pour la coexistence du loup et de l'Homme.

Inspiré de Pastoraloup mené par FERUS et d'autres initiatives ailleurs en Europe, *Entre Chien et Loup* forme des bénévoles afin de leur confier trois missions :

- l'aide à la surveillance des troupeaux (en particulier la nuit),
- la sensibilisation des usagers de la montagne sur les chiens de protection, le pastoralisme et le loup,
- la réalisation de chantiers d'aménagements pastoraux.

Pour le moment implanté autour du massif du Mont-Blanc, le programme souhaite d'abord se développer en Haute-Savoie, avant de s'étendre potentiellement vers d'autres départements dans le futur. Lors de la première année, 33 écovolontaires ont été mobilisés durant l'été pour la sensibilisation et pour la réalisation d'un chantier pastoral. Répartis sur quatre alpages, les écovolontaires ont pu échanger avec plus de 1 200 personnes. Sur ces sujets, la demande d'informations des autres usagers de la montagne comme les randonneurs est très grande et les retours ont été très positifs. Au-dessus de Chamonix, sur l'alpage de Blaitière, les bénévoles ont participé à la construction d'une chèvrerie en dur permettant au berger de rentrer ses bêtes en lieu sûr pour la nuit et la traite.



Crédits photographiques : WWF France

Dès l'année prochaine, commencera la mission d'aide à la surveillance qui devrait mobiliser une centaine d'écovolontaires. Que ce soit pour la surveillance ou la sensibilisation, les écovolontaires seront formés pendant plusieurs jours, à partir de données scientifiques et techniques et aussi d'expériences vécues, issues de différentes thématiques : le pastoralisme, l'élevage ovin et bovin, les chiens de protection, l'écologie des milieux montagnards, le loup (écologie, prédation, comportement, suivis scientifiques, etc...).

Vous pouvez retrouver 2 vidéos réalisées sur ces missions sur la chaîne youtube EuroLargeCarnivores :

- 👉 <https://www.youtube.com/watch?v=8SQGK0Twq1s>
- <https://www.youtube.com/watch?v=Sbc6oQXKxSo&t=24s>

Document d'orientation de la Commission Européenne sur la protection stricte des espèces animales d'intérêt communautaire en vertu de la directive Habitats

Le premier document d'orientation sur la protection stricte des espèces animales d'intérêt communautaire a été publié en 2007 ; il avait pour objectif une meilleure compréhension des dispositions relatives à la protection des espèces. Sa mise à jour a été jugée nécessaire compte-tenu des derniers arrêtés de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) et pour assurer une meilleure cohérence avec des objectifs socio-économiques.

Le rapport de 2021 met l'accent sur les obligations découlant de la protection stricte des espèces animales, tout en permettant de déroger à ces dispositions dans des conditions bien définies. Il se fonde sur les arrêts pertinents de la CJUE et sur des exemples de systèmes de protection des espèces existant dans divers États membres. Il est destiné aux autorités publiques à tous les niveaux, aux organismes de conservation, aux organisations responsables de la mise en œuvre de la directive ou qui y participent, ainsi qu'aux parties prenantes.

Ce document ne constitue pas en soi un texte législatif, mais il fournit des orientations sur l'application des règles existantes et peut aider à trouver des moyens efficaces et pragmatiques d'appliquer les dispositions de protection tout en respectant pleinement le cadre juridique (dont l'interprétation relève de la seule autorité de la CJUE).

L'annexe III de ce document fournit un exemple d'application possible dans le cas du loup, dont on peut retenir :

- le document cite en exemple le système français de suivi de la population lupine,
- des questions sont exprimées sur l'efficacité du recours aux tirs létaux pour réduire la prédation, certaines études montrant qu'ils seraient moins efficaces que le recours aux moyens de protection, d'autres qu'ils pourraient entraîner une augmentation de la prédation des animaux d'élevage en raison de la perturbation des structures des meutes.
- un rappel est formulé concernant les 3 conditions cumulatives permettant la dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce : 1) prévenir des dommages importants à l'élevage, 2) en l'absence d'autre solution satisfaisante, et 3) en garantissant le maintien de la population dans un état de conservation favorable.
- en ce qui concerne la condition de l'absence d'autre solution satisfaisante, dans le cas de dommages causés aux animaux d'élevage, il est nécessaire de privilégier des solutions non létales et de mettre correctement en œuvre les mesures de protection telles que gardiennage, chiens de protection, clôtures, ou modification des pratiques d'élevage (par exemple en contrôlant les vêlages et agnelages),
- des indications sur le contenu souhaité du Plan National d'Action, dont il ressort que le PNA en France prévoit la plupart des mesures prévues (financement et suivi des mesures de protection, indemnisation, suivi et connaissance de la population, concertation, information et sensibilisation),
- certaines actions ne sont pas expressément prévues dans le plan actuel : l'amélioration de l'habitat favorable au loup (avec par exemple reconstitution des proies sauvages), le développement de l'écotourisme lié au loup, la promotion de produits agricoles provenant de territoires colonisés, la mise en place d'équipe anti-braconnage (testées lors d'un projet LIFE sur des pays du sud de l'Europe).



Lire le rapport complet sur le site de la Commission Européenne

Zoom sur les formations « correspondants loup/lynx » de l'OFB

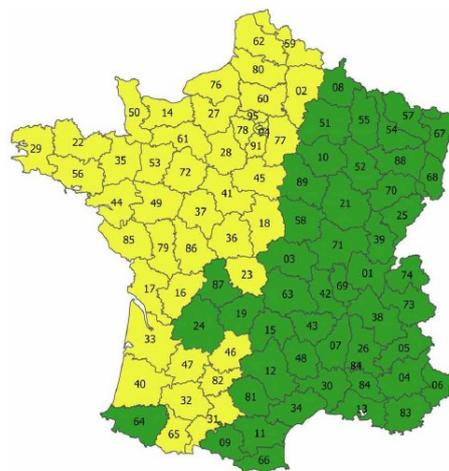
Le réseau Loup-lynx a pour objectif la surveillance de la population de loups et de lynx en France. Il vise à obtenir des informations fiables et robustes sur le plan scientifique, afin de suivre l'évolution de l'aire de répartition et de la démographie. (dans un objectif de mesurer l'état de conservation de ces deux espèces). Ces données permettent d'éclairer la décision publique en matière de conservation et de gestion.

Le réseau comprend une large diversité d'agents de structures différentes (Parcs naturels, Gendarmerie, Office National des Forêts, Fédération de Chasse, Louveterie, Associations de Protection de la Nature, DDT(M), Chambre d'Agriculture...) et de particuliers (éleveurs, chasseurs, naturalistes...).

Des formations sont dispensées chaque année par les animateurs régionaux de l'OFB. Elles portent sur la biologie du loup et lynx, les méthodes de suivi, ainsi que la reconnaissance des indices de présence et les procédures de transmission.

Le réseau multipartenaires est actuellement déployé dans 48 départements : des Ardennes aux Pyrénées-Atlantiques.

Cela représente plus de 4500 correspondants formés, depuis la création du réseau dans les années 1990



Déploiement du réseau (source : OFB)
en vert : réseau opérationnel et multipartenaire ;
en jaune : surveillance/veille par les agents OFB



Formation des 3 et 4 novembre 2021 à Bassens (73) – Crédits photographiques : OFB

Chaque indice de présence remonté au réseau est analysé par l'OFB. Une synthèse est publiée deux fois par an, à laquelle est jointe la liste de tous les indices transmis. Vous pouvez télécharger :

- le bilan estival 2020 (indices récoltés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 octobre 2020) ;
- le bilan hivernal 2020-2021 (indices récoltés entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 mars 2021).

Le bilan des indices génétiques pour l'été 2021 est en cours de réalisation.

Des réunions départementales sont également organisées chaque année par l'OFB avec les correspondants du réseau. Un bilan des indices y est présenté et les actualités de l'année, les derniers bilans et les objectifs du suivi hivernal sont abordés.

Réunions départementales d'information sur la méthode de suivi de l'espèce *Canis lupus*

Face aux interrogations de plus en plus régulièrement exprimées au sujet de la méthode de suivi de l'espèce lupine en France, et à une certaine défiance, le préfet coordonnateur a demandé aux préfets de départements concernés par une densité assez forte de loups (présence de meutes), d'organiser fin 2021 des réunions départementales. Ainsi, les 9 préfètes et préfets des départements alpins et du Jura ont convié, courant décembre, les membres de leurs comités loup, afin de prendre le temps d'expliquer la méthode, de restaurer la confiance et d'améliorer l'implication de tous dans ce travail de suivi.

Des documents explicatifs ont été communiqués, sur la méthode de suivi et sur les modalités de réalisation d'un bon prélèvement d'indice. Sur les 4500 correspondants, seuls 1/4 sont actifs : il est donc nécessaire de remobiliser les correspondants et de lancer des appels pour que des personnes non formées se mobilisent – soit en se formant, soit en communiquant leurs indices à des correspondant locaux (par exemple : en envoyant des images de pièges photos).

Lors de ces réunions, l'OFB a pris l'engagement de répondre systématiquement à tout envoi d'indice (par le moyen d'une application web qui permettra également un suivi quasi en continu des données), de mettre en place toutes les formations nécessaires, et de travailler en co-construction dans chaque département, avec tous les acteurs, des zones sur lesquelles privilégier les prélèvements

Pour mémoire, quelques chiffres nationaux concernant la période de suivi hivernal 2020-2021 :

- 3 447 indices de présences collectés (forte augmentation liée à l'enneigement, l'expansion géographique de l'espèce et le développement de programmes scientifiques sur certains territoires)
- 1 800 indices (empreintes, pistes, observations visuelles)
- 82 % des indices proviennent des régions AuRA et PACA.

Protocole d'intervention sur la population de loups

Détail des opérations de tirs des mois d'août - décembre 2021

| Date | Nbre de loup(s) | Modalité de tir | Département | Date | Nbre de loup(s) | Modalité de tir | Département |
|-------|-----------------|-----------------|-------------|-------|-----------------|-----------------|-------------|
| 02/08 | 1 | TDR | 06 | 31/08 | 1 | TDR | 06 |
| 03/08 | 1 | TDR | 73 | 01/09 | 1 | TDS | 05 |
| 05/08 | 1 | TDR | 06 | 02/09 | 1 | TDR | 06 |
| 06/08 | 1 | TDR | 73 | 02/09 | 1 | TDS | 38 |
| 06/08 | 1 | TDR | 05 | 02/09 | 1 | TDS | 38 |
| 11/08 | 1 | TDS | 74 | 03/09 | 1 | TDR | 05 |
| 14/08 | 1 | TDR | 26 | 03/09 | 1 | TDR | 05 |
| 16/08 | 1 | TDR | 04 | 04/09 | 1 | TDR | 74 |
| 18/08 | 1 | TDR | 06 | 05/09 | 1 | TDR | 06 |
| 19/08 | 1 | TDR | 73 | 05/09 | 1 | TDR | 73 |
| 22/08 | 1 | TDR | 06 | 05/09 | 1 | TDR | 05 |
| 23/08 | 1 | TDR | 05 | 07/09 | 1 | TDR | 04 |
| 27/08 | 1 | TDR | 05 | 11/09 | 1 | TDS | 74 |
| 27/08 | 1 | TDS | 06 | 11/09 | 1 | TDR | 06 |
| 28/08 | 1 | TDR | 06 | 14/09 | 1 | B | 04 |
| 30/08 | 1 | TDS | 05 | 15/09 | 1 | TDR | 06 |
| 31/08 | 1 | TDR | 04 | 21/09 | 1 | TDR | 04 |

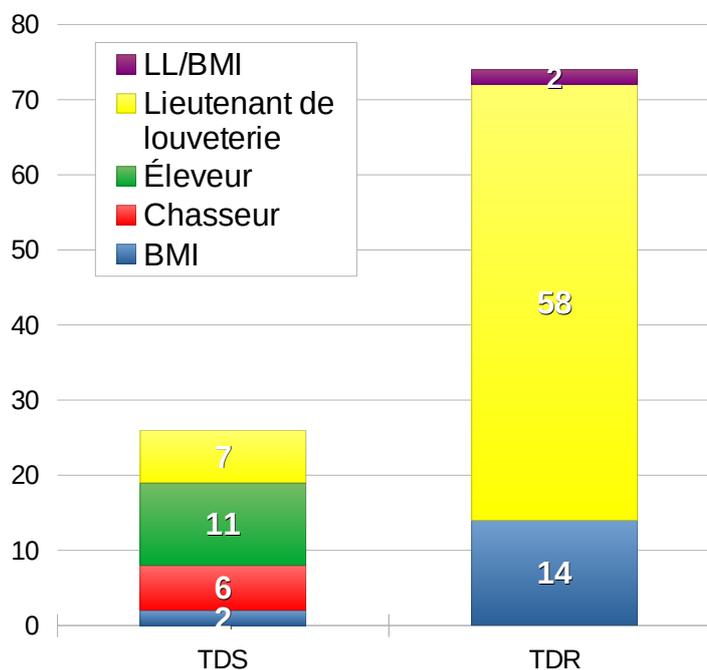
TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; B : braconné

| Date | Nbre de loup(s) | Modalité de tir | Département |
|-------|-----------------|-----------------|-------------|
| 24/09 | 1 | B | 05 |
| 26/09 | 1 | TDS | 04 |
| 26/09 | 1 | TDR | 04 |
| 28/09 | 1 | TDR | 06 |
| 04/10 | 1 | TDR | 04 |
| 07/10 | 1 | TDR | 06 |
| 12/10 | 1 | TDR | 38 |
| 13/10 | 1 | TDR | 06 |
| 21/10 | 1 | TDR | 83 |
| 27/10 | 1 | TDR | 73 |
| 03/11 | 1 | TDS | 04 |

| Date | Nbre de loup(s) | Modalité de tir | Département |
|-------|-----------------|-----------------|-------------|
| 06/11 | 1 | TDS | 05 |
| 09/11 | 1 | TDR | 06 |
| 21/11 | 1 | TDR | 06 |
| 22/11 | 1 | TDR | 06 |
| 22/11 | 1 | TDR | 06 |
| 23/11 | 1 | TDS | 06 |
| 07/12 | 1 | TDR | 83 |
| 14/12 | 1 | TDR | 83 |
| 20/12 | 1 | TDR | 06 |
| 28/12 | 1 | TDR | 06 |

TDS : tir de défense simple ; TDR : tir de défense renforcée ; TP : tir de prélèvement ; B : braconné

Récapitulatif des tirs légaux 2021



Analyse des rencontres « hommes-loup » de 1993 à 2020

L'OFB a récemment encadré un stage d'études au cours duquel ont été analysés les contenus détaillés des fiches d'observations visuelles du réseau Loup-Lynx, conservées depuis près de 30 ans, et jusqu'à 2020 (cette dernière année n'étant pas complète lors de la mobilisation des données). Cette étude avait pour objectif principal d'évaluer la fréquence des interactions négatives, et d'analyser si certains paramètres influent la perception des comportements des loups :

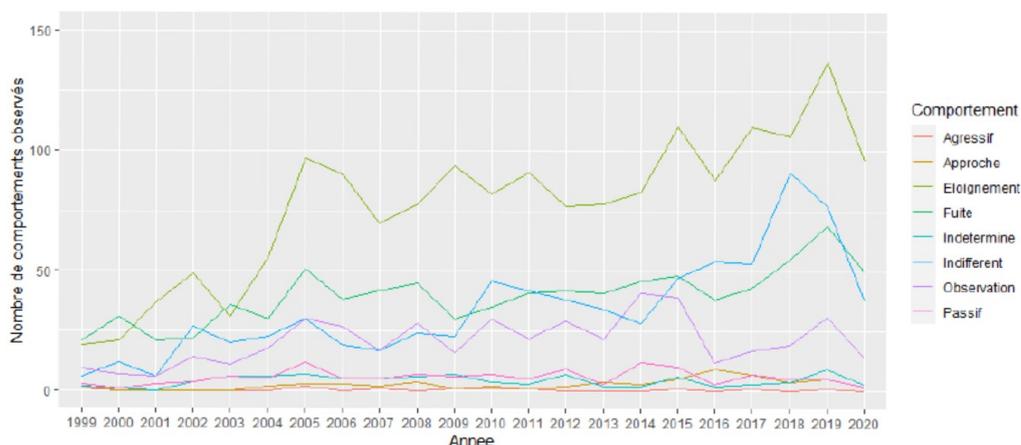
- 3 280 fiches d'observations visuelles qui documentent 3 881 comportements observés, ont été analysées, dont le nombre croît logiquement avec les années.

- la réaction de fuite du loup et les réactions de retraite sont observées dans près de 80% des rencontres avec l'homme.

- Seules 10 observations sur 3 881 font état de réactions agressives, ou perçues comme telles, des loups envers les observateurs. Sur ces 10 cas, une attitude intrusive de la part des observateurs a été reportée ; et sur 9 cas sur 10, le comportement du loup résultait d'un mécanisme de défense (défense d'une proie, protection des louveteaux, protection de l'animal rencontré ou celle d'un congénère proche). Aucune de ces 10 observations de loups perçus comme agressifs ne déplore d'accidents ni de blessures de l'observateur, voire de tentatives de morsure.

- L'évolution temporelle des différents comportements observés chez le loup a également été analysée :

- les comportements « curieux » et « fuite apeurée » sont toujours autant observés ;
- les comportements « approche », « passif » et « agressif » tendent à diminuer ;
- les comportements « indifférent » et « éloignement tranquille » ont aussi une évolution non-stationnaire, mais leur fréquence d'observation suit une tendance à la hausse.



Evolution du nombre de comportements observés chez le loup par les observateurs dans le temps.

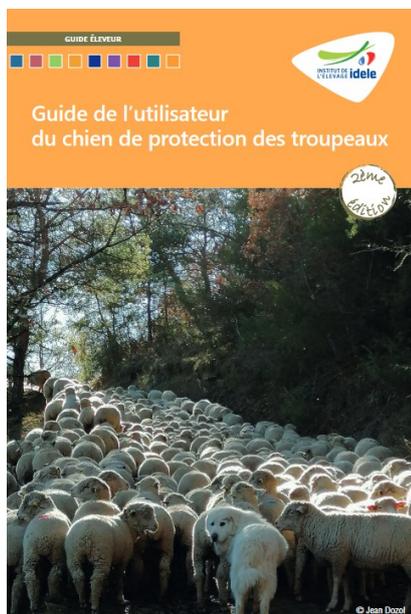
- Il n'a pas été relevé de différence significative dans les comportements observés en fonction des départements.

Ces résultats semblent indiquer qu'il n'y a pas de comportement d'habituation du loup en France. Les rencontres loup-homme restent ponctuelles, que ce soit dans l'espace ou dans le temps. Il convient toutefois de noter que l'augmentation de l'aire de répartition du loup, ainsi que l'urbanisation croissante des territoires peuvent générer plus d'interactions. Ces événements et leur évolution doivent donc être suivis avec attention.

L'analyse complète sera disponible sur le site de l'OFB (<https://www.loupfrance.fr/>) prochainement.

Deux nouveaux guides sur les chiens de protection

L'institut de l'Élevage (IDELE) vient de publier deux guides sur les chiens de protection. Le premier est une actualisation du « Guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux », le second concerne le multi-usage des territoires.



Le Guide de l'Utilisateur du Chien de protection des troupeaux

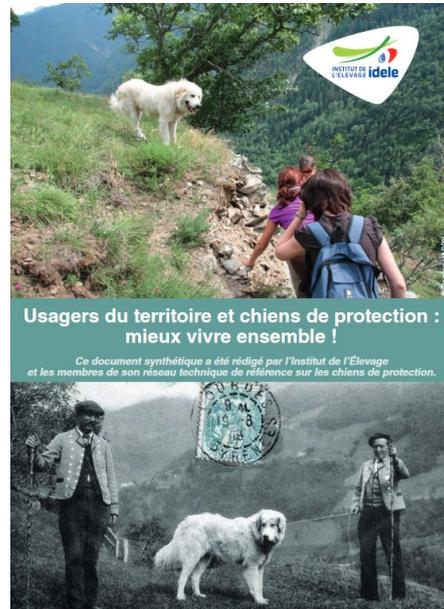
Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clé doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Cette 2ème édition du Guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux a été rédigée par l'Institut de l'Élevage et les membres de son réseau technique de référence. Il résume les points les plus importants relatifs au choix, à l'introduction et à l'utilisation des chiens de protection mais n'est pas exhaustif ; il conviendra d'adapter les conseils à chaque contexte, à chaque éleveur et à chaque chien, lors notamment des formations collectives et des accompagnements individuels. Il est accessible sur internet et diffusé en version papier aux éleveurs et bergers qui suivent une formation autour de la mise en place et de l'utilisation des chiens de protection.

Le Guide de l'usager du territoire

Les chiens de protection sont aujourd'hui très répandus dans les troupeaux. Leur présence dans un espace partagé (alpage, estive, zone périurbaine...) où différentes activités humaines sont amenées à se croiser, peut générer des conflits d'usage du territoire.

Ce Guide de l'Usager est à destination des autres usagers de l'espace (professionnels du tourisme, élus locaux, médiateurs, agents de l'Etat...) et permet de donner quelques généralités sur les chiens de protection des troupeaux, de sensibiliser sur leur fonctionnement et sur les bons comportements à adopter à leur rencontre. Il est disponible sur internet et sera distribué en version papier aux personnes qui suivront la formation

➡ « Usagers du territoire et chiens de protection : mieux vivre ensemble ! »



Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy
 Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
 Réalisation (rédaction, conception) : Léa Scerri - Communication PNA Loup et activités d'élevage
 DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon